

BELERMAIN

Détails | Assurance vie

	Classique	100% ETF	Responsable
Compagnie d'assurance	Swisslife	Spirica	Spirica
Frais d'entrée	0 %	0 %	0 %
Frais de versement	0 %	0 %	0 %
Frais d'arbitrage	0 %	0 %	0 %
Frais de sortie	0 %	0 %	0 %
Gestion Conseillée	0 %	0 %	0 %
Frais de gestion du Fonds €	0.8%	2.1% max	2.2% max
Frais de gestion des Unités de compte	0.94% Hors supports à avenants	1.3% par an Hors supports à avenants	0.94% Hors supports à avenants
Notation	A+ S&P Global Ratings 31/01/2024	A+ S&P Global Ratings 10/01/2024	A+ S&P Global Ratings 10/01/2024
Ratio de solvabilité	210% Swiss Solvency Test 01/01/2024	176% Solvency Capital Requirement 31/12/2023	176% Solvency Capital Requirement 31/12/2023
Versement initial minimum	5 000 €	10 000 €	5 000 €
Versement libre (VL) minimum	1 500 €	5 000 €	750 €
Montant minimum par support en VL	300 €	100 €	150 €
Versement mensuel programmé (VP) minimum	150 €	150 €	150 €
Montant minimum par support en VP	30 €	100 €	50 €
Montant minimum par titres vifs	5 000 €	Pas de titres vifs	10 000 €

Détails | Assurance vie

	Classique	100% ETF	Responsable
Montant d'arbitrage minimum	1 500 €	500 €	150 €
Montant minimum par support en arbitrage	300 €	100 €	50 €
Montant Rachat partiel minimum	1 500 €	100 €	1 000 €
Montant rachat programmé mensuel	150 €	100 €	150 €
Minimum de rachat par support	150 €	100 €	75 €
Avances	Oui	Oui	Oui
Nantissement ou délégation de contrat	Oui	Oui	Oui
Supports disponibles	≈1000	+1 000 OPC Cleanshare	≈1 000
Supports ETF	29	≈70	43
Supports titres vifs	110 Europe et US	Pas de titres vifs	113 Europe et US
Supports immobiliers	Oui	Oui	Oui
Autres supports	Produits structurés, FCPR, Private Equity, Fonds datés	Produits structurés, FCPR, Private Equity, Fonds datés	Produits structurés, FCPR, Private Equity, Fonds datés
Sortie en capital	Oui	Oui	Oui
Sortie en rente viagère	Oui	Oui	Oui
En cas de décès	• Garantie de remboursement de la valeur acquise en cas de décès; • Garantie plancher décès.	• Garantie plancher	• Garantie plancher
Arbitrage automatique	• Réallocation automatique de l'épargne; • Arbitrage automatique des plus-values; • Investissement progressif.	• Investissement progressif; • Sécurisation des plus-values; • Limitation des moins-values relatives.	• Investissement progressif; • Sécurisation des plus-values; • Limitation des moins-values relatives.